Arrêté n°D226261AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D145

STAM Briey

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de pose d'une passerelle sur piste cyclable sur la RD n° D145 du PR 12+850 au PR 12+950, sur le territoire et pour le compte de la Commune de Mairy Mainville ;

SUR la demande de l'entreprise CM2E en date du 30/10/2026 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 04 novembre 2026 au 10 novembre 2026, de 07H00 à 17H00, une journée sur la période, toute circulation est interdite sur la RD n° D145 du PR 12+850 au PR 12+950, **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :
- Prendre la RD 146d jusqu'au croisement avec la RD 146.
Prendre à droite sur la RD 146 direction Briey les hauts, puis la RD 643 direction Mainville.
Dans Mainville prendre à droite sur la RD 145 direction Tucquegnieux.
Puis a droite au croisement avec la RD 145b.
Dans les deux sens de la déviation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Mairy-Mainville,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 30 octobre 2026

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité



Thierry DURAND
2026.11.02 09:09:15 +0100
Ref:12085183-18274632-1-D
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité

THIERRY DURAND